

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-689136

104954

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 126015

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom : MARIAM

Saint

Date de naissance : 26-04-1986

Adresse : N° 40 Tolisseneyt Sylmassa, Errachidia

Tél. : 0663 1935721

Total des frais engagés : 122109,54 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

R

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019



## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W21-679500



MUPRAS  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Matricule :	12615	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		MAHYSOU SAID	
Date de naissance :		26	01
Adresse :		M 10 Tétissage sylmanca Errachidia	
Tél. :		0663 198 71	Total des frais engagés : 2409,54 Dhs

Authorisation CNDP N° : AA-215/2019

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

18/01/2022

Nom et prénom du malade :

MAHYSOU SAID

Age :

40

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 26/01/2022

Signature de l'adhérent(e) :

### VOLET ADHÉRENT

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18.01.2023	consultation	enfant		INP : 00000000000000000000000000000000 NAIN : 00000000000000000000000000000000 Dr. Rhume, Rue Othmane Ibn Attia, 16400 télé: 0522221640

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>HARMACIE AYMANE KAMAL</b> Quartier Val Fleur 3 Bis, Rue Henri Tanger, Résidence Talbi III, Casablanca Tél/Fax: 0522 99 69 21	18/01/22	360.90

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LA CLINIQUE STENDHAL VAL FLEURI 37, Rue George Sand - Maârif CASABLANCA Tél: 5 22 25 59 77/76 - 05 22 98 43 51	06/10/92	B.1540 K.2.5	2.082,60 D.D.Y.

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

### VOLET ADHERENT

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**



Rhumatismes inflammatoires

Arthrose

Maladies de la colonne vertébrale

Maladies osseuses (Ostéoporose...)

Maladies des tendons

Rhumatismes micocristallins (Goutte...)

Biothérapie et PRP

Echographie ostéoarticulaire

Ancien Médecin au Service  
de Rhumatologie au CHU Ibn Rochd

د. ناجيم سكينة

اختصاصية في أمراض العظام والمفاصل

الروماتزم - التهاب المفاصل

أمراض الغضروف

أمراض العمود المفقرى

هشاشة وترقق العظام

أمراض الأوتار

داء التقرس

العلاج بالأدوية البيولوجية والبلازما

الشخص بالصدى للعظام والمفاصل

طبية ساينا بمصلحة أمراض المفاصل

بالمستشفى الجامعي ابن رشد

Casablanca le: 18.01.2022

Makhsou Said

PHARMACIE AYMANE  
AGUEDACH KAMAL  
Quartier Val Fleuri 3 Bis, Rue Henri  
Murger, Résidence Talbi III, Casablanca  
Tél/Fax: 0522 99 69 21

89.00 1 - Celebrex 200 mg gel (15)

1 gel x  
puis 1 gel 1j

Lot. 21/01/2024  
Exp. 01/02/2025  
P.P.V. 89,00

RELAXOL 500MG/2MG  
CP 820  
PER.04.2024  
P.P.V.: 530410  
6 118000 060833

53.10 2 - Relaxol 49 (5)

2 - 2 - 6 jcc  
THERAMAG®  
300 mg B6

Lot:  
A consommer de  
préférence avant le:  
PPC : 84,00 DH

380 3 - Theramag  
84,00 47, Rue Othmane Ibn Affane (Ex - Lafuente) 3<sup>rd</sup> Floor (With elevator), Escalier A, App N° 2  
Quartier du Parc - Casablanca.

94.80 Dh : Newflex chauffa

lapp a dji

320.90

**LOT**   
01/25  
**MFD** 132  
02/21

**ISOPHARM**  
NEWFLEX  
WARM-UP  
94.80 DH

New Care AG, CH-4452 Flingen, Switzerland  
EU Office, Kreijlestr. 65, 81673 Muenchen / Germany

Dr. NAJIM Sakina  
Rhumatologue  
47, Rue Othmane Ibn Afane  
3eme Etage Escalier A, Appart. 2  
Casablanca - Tel.: 0522 26 46 46

Dr. NAJIM Sakina

Rhumatologue

Rhumatismes inflammatoires

Arthrose

Maladies de la colonne vertébrale

Maladies osseuses (Ostéoporose...)

Maladies des tendons

Rhumatismes micocristallins (Goutte...)

Biothérapie et PRP

Echographie ostéoarticulaire

Ancien Médecin au Service  
de Rhumatologie au CHU Ibn Rochd



د. ناجيم سكينة

اختصاصية في أمراض العظام والمفاصل

الروماتزم - التهاب المفاصل

أمراض العضروف

أمراض العمود الفقري

هشاشة وترقق العظام

أمراض الالتوار

داء التقرس

العلاج بالادوية البيولوجية والبلازما

الفحص بالصدى للعظام والمفاصل

طبية سانيا بمصلحة أمراض المفاصل  
بالمستشفى الجامعي ابن رشد

Casablanca le : 06-01-2022

Mr. S'aid Makhlouf

NFS - VS - CRP.

TSHs - T4 - T3.

ferritine

ECBLT - créat - ASA<sup>+</sup> - ALAT -

γGT.

Tel: 05 22 25 35 77 / 05 22 25 35 51

37, Rue Othmane Ibn Affane Casablanca

VAL FLEURE

LASOPHARMACEUTICAL

Tel: 05 22 25 35 77 / 05 22 25 35 51

37, Rue Othmane Ibn Affane Casablanca

VAL FLEURE

LASOPHARMACEUTICAL

Tel: 05 22 25 35 77 / 05 22 25 35 51

37, Rue Othmane Ibn Affane Casablanca

VAL FLEURE

LASOPHARMACEUTICAL

47, Rue Othmane Ibn Affane (Ex - Lafuente) 3<sup>me</sup> Etage (Avec ascenseur), Escalier A, App N° 2

Quartier du Parc - Casablanca.

Dr. NAJIM Sakina  
Rhumatologue  
47, Rue Othmane Ibn Affane  
3<sup>me</sup> Etage Escalier A, Appart. 2  
Casablanca Tel: 0522 26 46 46

05 22 26 46 46 drnajims@gmail.com

ICE: 002058889000018

# LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES STENDHAL

37, Rue GEORGE SAND (RDC) VAL FLEURI. CASABLANCA . Tél. : 0522 25 59 77 / 76.

0522984351

PATENTE N: 35803767 - CNSS : 6644109 . INPE: 093001329

IGR: 42200812 - ICE: 001714856000092

MIYA CHRAIBI  
Pharmacien Biologiste

6 janvier 2022

Monsieur MAKHSOU SAID

FACTURE N°	126
------------	-----

Analyses :

Numération formule sanguine -----	B	80	
Vitesse de sédimentation -----	B	30	
Créatinine -----	B	30	
Protéine C réactive -----	B	100	
Ferritine -----	B	250	
Transaminases -----	B	100	
Gamma -G.T. -----	B	50	
TSH -----	B	250	
T3 libre -----	B	300	
T4 libre -----	B	200	
Ex.Cytobactéries des urines+Antibiogramme -----	B	150	Total : B 1540

Prélèvements :

Sang-----	K	2,5
-----------	---	-----

TOTAL DOSSIER	2 088,60 DH
---------------	-------------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux Mille Quatre vingt Huit Dirhams et Soixante Centimes

LABORATOIRE STENDHAL  
VAL FLEURI  
37, Rue George Sand - Maârif  
CASABLANCA  
Tél: 05 22 25 59 77 / 76 - 05 22 98 43 51

**Myia CHRAIBI**

Pharmacien Biologiste  
Diplômée de l'Université de Montpellier  
Ancienne Interne au CHU de Montpellier  
D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté de Pharmacie Paris V

Dossier ouvert le : 06/01/22

Prélèvement effectué à 11:30

Edition du : 08/01/22



**Monsieur MAKHSOU SAID**

Docteur SAKINA NAJIM

Réf. : 22A269

Page : 1/2

### Compte Rendu d'Analyses

## HEMATOLOGIE

### NUMERATION FORMULE SANGUINE

(SYSMEX XN - 550)

<b>Normales</b>	<b>Antériorités</b>
(Homme Adulte)	

17/04/19

#### HEMATIES

<i>Globules rouges</i>	:	<b>5,14</b>	10 <sup>6</sup> /mm <sup>3</sup>	4,4 - 5,7	5,22
<i>Hémoglobine</i>	:	<b>15,4</b>	g/100 ml	13 - 16,5	15,3
<i>Hématocrite</i>	:	<b>44,9</b>	%	40 - 54	46,2
VGM	:	<b>87</b>	μ <sup>3</sup>	77 - 95	
TCMH	:	<b>30</b>	pg	27 - 33	
CCMH	:	<b>34</b>	%	30 - 36	

#### GLOBULES BLANCS

<b>FORMULE LEUCOCYTAIRE</b>					
<i>Polynucléaires neutrophiles</i>	:	<b>67</b>	%	<b>3 350</b>	/mm <sup>3</sup>
<i>Polynucléaires éosinophiles</i>	:	<b>2</b>	%	<b>100</b>	/mm <sup>3</sup>
<i>Polynucléaires basophiles</i>	:	<b>0</b>	%	<b>0</b>	/mm <sup>3</sup>
<i>Lymphocytes</i>	:	<b>24</b>	%	<b>1 200</b>	/mm <sup>3</sup>
<i>Monocytes</i>	:	<b>7</b>	%	<b>350</b>	/mm <sup>3</sup>

#### NUMERATION DES PLAQUETTES

<b>5 000</b>	/mm <sup>3</sup>	4000 - 10000	7920
--------------	------------------	--------------	------

#### VITESSE DE SEDIMENTATION

1 <sup>ère</sup> Heure	:	<b>5</b>	mm	
2 <sup>ème</sup> Heure	:	<b>16</b>	mm	10

## BIOCHIMIE

CREATININE SANGUINE (Cobas Roche diagnostics)	Soit :	<b>9,6</b>	mg/l	7 - 12
		<b>85</b>	μmol/l	62 - 106

PROTEINE C REACTIVE (CRP)	:	<b>0,76</b>	mg/l	< 5	0,48
---------------------------	---	-------------	------	-----	------

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

37 Rue George Sand - Val Fleuri Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 25 59 76 / 77 - 05 22 98 43 51

**MIYA CHRAIBI**  
Pharmacien Biologiste

**Myia CHRAIBI**

Pharmacien Biologiste  
Diplômée de l'Université de Montpellier  
Ancienne Interne au CHU de Montpellier  
D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté de Pharmacie Paris V

Dossier ouvert le : 06/01/22

Prélèvement effectué à 11:30

Edition du : 08/01/22



**Monsieur MAKHSOU SAID**

Docteur SAKINA NAJIM

Réf. : 22A269

Page : 1

**Compte Rendu d'Analyses**

**Normales**

**Antériorité**

**FERRITINE**

(Biomérieux Vidas)

RESULTAT : **88,4** µg/l 15 - 220

NB: La ferritine est élevée à la naissance avec des valeurs maximales vers 2 mois.  
Les taux adultes (20-220) sont atteints après la puberté.

**TRANSAMINASES**

TRANSAMINASES ASAT (GOT) : **25** UI/l ( 37°C ) < 40

(Cobas Roche diagnostics)

TRANSAMINASES ALAT (GPT) : **14** UI/l ( 37°C ) < 41

(Cobas Roche diagnostics)

GAMMA GT : **50** \* UI/l ( 37°C ) < 45

(Cobas Roche diagnostics)

**HORMONOLOGIE**

**THYREOSTIMULINE ( TSH us )**

(Technique ELFA Vidas Biomérieux )

RESULTAT : **1,67** µUI/ml 0,15 - 4,9

La TSH est l'indicateur le plus sensible pour évaluer un dysfonctionnement thyroïdien. Une variation minime de la T4L provoque une réponse très amplifiée de la TSH. Cependant, la TSH répond aux variations de la T4L avec un temps de latence important, au moins 8 semaines pour une réponse complète.

**T3 LIBRE ( T3L )**

(Vidas Biomérieux )

RESULTAT : **4,89** pmol/l 3 - 8,3

**T4 LIBRE ( T4L )**

(Chimiluminescence)

RESULTAT : **10,70** ng/l 8,2 - 20

**Prélèvement à domicile sur rendez-vous**

37, Rue George Sand - Val Fleuri Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 25 59 76 / 77 - 05 22 09 43 55

**MYIA CHRAIBI**  
Pharmacien Biologiste

**Miya CHRAIBI**

Pharmacien Biologiste  
Diplômée de l'Université de Montpellier  
Ancienne Interne au CHU de Montpellier  
D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté de Pharmacie Paris V

Dossier ouvert le : 06/01/22

Prélèvement effectué à 11:30

Edition du : 08/01/22



**Monsieur MAKHSOU SAID**

**Docteur SAKINA NAJIM**

Réf. : 22A269

Page : 3

Compte Rendu d'Analyses

### **EXAMEN CYTOBACTERIOLOGIQUE DES URINES (ECBU)**

#### **EXAMEN MACROSCOPIQUE**

ASPECT	:	Clair.
PH URINAIRE	:	7,0
GLUCOSE	:	Négatif.
PROTEINES	:	Négatif.
LEUCOCYTES	:	Négatif.
SANG	:	Négatif.
CORPS CETONIQUES	:	Négatif.
NITRITES	:	Négatif.
BILIRUBINE	:	Négatif.
UROBILINOGENE	:	Négatif.

x : Faiblement positif  
 xx : Moyennement positif  
 xxx : Fortement positif

#### **EXAMEN DIRECT A L'ETAT FRAIS**

HEMATIES	:	1 000	/ml	N : Inf. à 5.10 <sup>3</sup>
LEUCOCYTES	:	1 000	/ml	N : Inf. à 10 <sup>4</sup>
CELLULES EPITHELIALES	:	Rares.		
CELLULES RONDES	:	Absence.		
CYLINDRES	:	Absence.		
CRISTAUX	:	Absence.		
GERMES	:	Pas vu.		
LEVURES	:	Pas vu.		
PARASITES	:	Pas vu.		

#### **EXAMEN APRES CULTURE SUR MILIEUX SPECIFIQUES**

CULTURE STERILE.

*MIYA CHRAIBI*  
Pharmacien Biologiste

Prélèvement à domicile sur rendez-vous